

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG 88/5

Objet

AUTORISATION DE JEUX

DATE DE CONVOCATION

9 FEVRIER 1988

DATE D'AFFICHAGE

9 FEVRIER 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR : 29

ABSTENTION : 4

9

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt huit
le quinze Février à 19 heures 15
le Conseil Municipal, également convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSERFAU -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - Mme
BARRAUD DUCHFRON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL -
Mmes de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE -
LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -
REVOIAT - RIVES - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Mme FONTAN - Mme CENAC par Mme BUCHET -
M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. ROUDOT par M. POTENNEC.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur décide :

Par délibération du 28 Mars 1986, le Conseil Municipal a
émis un avis favorable à l'ouverture d'un établissement de jeux sur
le territoire de la commune de ROYAN.

Par arrêté ministériel en date du 6 Juin 1986, Monsieur
le Ministre de l'Intérieur a autorisé la Société Nouvelle d'Exploita-
tion du Casino de ROYAN PONTAILLAC S.A.R.L à offrir au public dans
son établissement les jeux de hasard suivants :

- Boule,
- Baccara chemin de fer,
- Roulette,
- Black Jack

du 13 Juin au 15 Septembre des années 1986 et 1987.

Par courrier en date du 12 Novembre 1987, la Société
Nouvelle d'Exploitation du Casino de ROYAN PONTAILLAC a sollicité
l'autorisation de pratiquer dans les salles de jeux du Casino de
ROYAN la boule, le baccara chemin de fer, la roulette, la roulette
anglaise, le punto banco, le black jack du 1er Janvier au 31 Décembre
des années 1988 à 1992.

Il convient donc que le Conseil donne son accord de principe pour la pratique des jeux sus-mentionnés au Casino de ROYAN PONTAILLAC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération en date du 28 Mars 1986,
VU la Demande présentée le 12 Novembre 1987 par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de ROYAN PONTAILLAC.
VU l'article 4 de l'Arrêté du 23 Décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos,

DUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

CONFIRME

- Son accord de principe quant à l'ouverture d'un établissement de jeux sur la commune de ROYAN.

FAIT DE DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM. LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint

Y.TAP

